



Réunion publique du Conseil de quartier Rosa Parks-Macdonald
Jeudi 11 avril 2019
Centre social et culturel Rosa Parks



Réunion animée par Fanny GAILLANNE, déléguée du Maire pour le quartier Rosa Parks - Macdonald

Ordre du jour

Cadre de vie : prévention et sécurité

En présence de :

- François DAGNAUD, Maire du 19e arrondissement
 - Séverine GUY, adjointe au Maire chargée des affaires sociales, de la santé, de la prévention de la toxicomanie et de la lutte contre les exclusions
 - Violette BARANDA, adjointe au Maire chargée des seniors et de l'intergénérationnel
-

1. Point sur l'incendie du 6 avril sur le boulevard Macdonald

En présence de Joëlle PEYROT (Directrice Territoriale Nord à la RIVP) et David FERRAND (Responsable d'agence)

François DAGNAUD : En premier lieu les élu.e.s souhaitent exprimer leur solidarité auprès des personnes qui ont été touchées par cet incendie. Celui-ci a été impressionnant, a causé une énorme frayeur, mais on peut se satisfaire qu'il n'y ait aucune victime. Il faut saluer le professionnalisme et l'efficacité des pompiers qui sont intervenus. Le Maire est allé les remercier à la caserne de Bitche.

L'accompagnement des familles sinistrées a été mis en place très rapidement : le gymnase Curial a été ouvert le soir même, la RIVP a pris contact avec toutes les familles concernées afin de trouver au plus vite des solutions de logement pérennes.

Des cellules psychologiques ont par ailleurs été ouvertes dans les écoles, et au gymnase le soir même, pour que toutes celles et ceux qui auraient besoin d'une aide puisse parler.

Par ailleurs un énorme élan de solidarité est en cours dans le quartier. Les sinistré.e.s ont essentiellement besoin de produits de propreté ou d'hygiène, le reste n'est pas nécessaire. C'est le centre social Rosa Parks qui s'occupe de recevoir les dons.

Joëlle PEYROT : 37 ménages ont été impactés par l'incendie. La plupart d'entre eux étaient assurés, ce qui a permis de déclencher les expertises rapidement.

Il est en revanche difficile de reloger rapidement de manière pérenne, puisqu'il existe peu de T4 ou de T5 disponibles dans le parc social parisien. Une prise en charge hôtelière sera assurée le temps de trouver des appartements.

Pour ce qui concerne l'immeuble, il y aura de nombreux mois d'expertises puis de travaux de réhabilitation, à la fois pour les appartements les plus touchés et pour les parties communes.

Il faut rappeler que pour des mesures de sécurité, les balcons ne doivent pas être des lieux de stockage, et qu'il est interdit d'avoir des bouteilles de gaz. Des mises en demeure peuvent être faites lorsque les gardien.ne.s sont averti.e.s d'un problème, mais il est de la responsabilité des locataires de mesurer les risques.

2. Point sur la situation des personnes réfugiées dans le quartier

En présence de Dominique BORDIN et Nathalie SAMPIERI (Unité d'Assistance aux Sans-Abri de la Ville de Paris)

François DAGNAUD : Une mise à l'abri a eu lieu juste avant cette réunion. C'est un soulagement pour les personnes qui dormaient dans la rue jusqu'ici. Cela veut également dire que la préfecture a entendu nos alertes récurrentes et a dégagé des places d'hébergement.

Ce soulagement est cependant provisoire : le dispositif national d'accueil des réfugiés est une machine à produire des campements, il faut que le fonctionnement global change afin que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions possibles, et éviter les campements de rue. Aujourd'hui la quasi-totalité des demandes d'asile qui sont déposées en France le sont à Paris, parce que les autres préfectures ne disposent pas des moyens humains nécessaires au traitement de ces demandes ; c'est un choix de la part de l'Etat.

Par ailleurs il est de notre devoir de tout faire pour proposer un accueil digne aux personnes qui sont présentes ici. Il faut donc organiser une solidarité à l'échelle de la métropole et du territoire national, en renforçant les moyens des préfectures et en ouvrant plus de places d'hébergement.

De plus les personnes présentes dans les camps ne sont pas toutes demandeuses d'asile : certaines sont déboutées de ce droit, ont été enregistrées à leur arrivée en Europe dans un autre pays et ne peuvent déposer leur demande en France, d'autres ont le statut de réfugié.e.s mais n'arrivent pas à trouver un emploi et ne se voient pas offrir de logement ou de solution d'hébergement par l'Etat. Les dispositifs existants ne prennent pas forcément en compte cette diversité de situations administratives.

Enfin je souhaite saluer l'élan de solidarité qui s'est manifesté dans le quartier, notamment grâce au Centre social Rosa Parks dont les salarié.e.s et les bénévoles ont été parfaits et ont apporté une aide précieuse, même si ce n'est pas leur travail. Il était nécessaire ce soir de vous donner des clés de compréhension de cette situation, des rôles de chacun.e.

Dominique BORDIN

Ce n'est pas la Ville mais l'État qui prend la décision de faire des mises à l'abri des personnes migrantes qui sont dans la rue. C'est l'État qui gère les places d'hébergement. Or il y a un problème à la fois de nombre de places d'hébergement disponibles, et d'accompagnement des personnes.

L'État a plusieurs visages à Paris : d'une part la Préfecture d'Île de France qui gère les places d'hébergement, et la Préfecture de Police qui commande l'intervention des forces de l'ordre, et fixe donc un cadre légal et assure la sécurité des opérations de mise à l'abri. La Ville se retrouve donc avec plusieurs interlocuteurs différents. L'État n'est aujourd'hui pas transparent avec les services de la Ville sur le nombre de place disponibles lors des mises à l'abri, nous ne pouvons pas décider de quels publics seront hébergés en priorité. Nous engageons systématiquement un rapport de force pour déclencher des mises à l'abri dans des zones fortement peuplées et déjà éprouvées, mais c'est l'État qui *in fine* arbitre.

Questions / remarques

Pourquoi n'y a-t-il pas de répartition équitable entre les arrondissements ? Pourquoi les personnes migrantes sont-elles toujours dans le 18^e et le 19^e ?

- On ne maîtrise pas l'implantation des camps de migrants. Ils s'implantent dans le nord-est parisien parce que ces arrondissements sont situés sur la route des passeurs qui mènent à Calais ou à Roissy. Par ailleurs si les personnes migrantes viennent ici c'est aussi parce que nos quartiers sont solidaires. On souhaiterait une répartition de l'effort, mais il faut à la fois ouvrir des centres d'hébergements dans les autres arrondissements parisiens, et un effort à l'échelle de la France entière. Mais ce n'est pas la Ville qui décide, c'est l'État, nous n'avons aucune prise dessus. Cela étant la Nuit de la Solidarité a montré que les personnes réfugiées ne se concentraient pas uniquement dans ces arrondissements, il y en a dans tout Paris, simplement les arrondissements du Nord-est sont plus visibles parce c'est là que les camps sont visibles.

Nous avons aidé ces personnes au début, mais les conditions se sont trop dégradées. Les distributions alimentaires ont détruit le jardin, ont amené des rats, le quartier est devenu insalubre. Je pensais être une force pour mon quartier mais maintenant j'ai envie de partir.

- Nous entendons qu'il y a de la colère, de l'indignation, personne n'est indifférent à cette détresse. Mais nous passons notre temps à interpeller l'État, les paramètres de la situation ne tiennent pas qu'au 19^e, les mouvements migratoires ne vont pas disparaître. On ne peut pas bâtir un mur tout autour de l'arrondissement ! On a essayé de vous expliquer comment ça se passait, qui était responsable, on ne se renvoie pas la balle, c'est l'État via la Préfecture qui est responsable et doit remédier à cette situation. On ne va pas arrêter les distributions alimentaires, on ne va pas couper l'approvisionnement en eau. La dignité ne se divise pas, elle se partage.

3. Présentation de Ciné-sénior

En présence de Violette BARANDA, Adjointe au Maire en charge des Seniors et de l'intergénérationnel, et de Natacha BOUCHAUDON, directrice de l'UGC Rosa Parks.

Nous avons lancé l'expérimentation Ciné senior à l'UGC Rosa Parks en début d'année 2019, après le succès rencontré au CGR de la porte des Lilas. Le dispositif va se poursuivre en 2020. Les séances ont lieu une fois tous les mois, et le retrait des contremarques se fait le lundi de la semaine précédente entre 10h et 12h au Centre social Rosa Parks.

Par ailleurs l'UGC est partenaire du Pass culture de la Mairie du 19^e et offre dans ce cadre des invitations et des places. Le cinéma organise également des soirées opéra ou documentaires régulièrement, ainsi que des séances pour les personnes atteintes de handicap.

4. Questions et informations diverses

Il y a des problèmes de prostitution et de toxicomanie dans la forêt linéaire, qu'est-ce qui est fait ?

- Aujourd'hui ce problème se concentre dans la forêt linéaire, mais il se déplace régulièrement. La police ne peut empêcher les personnes de revenir.

Le jardin Cesaria Evora sera en partie ouvert en juillet, et la livraison définitive sera faite à la fin de l'année 2019.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr
Facebook : [Conseils de quartier du 19^e](#)
Twitter : [monquartier19](#)

